

Réunion du 23 juin 2022 au 24 juin 2022

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Compte administratif	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L4312-8 et L4135-10,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 21 juin 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le compte administratif 2021 et ses annexes dont les résultats s'établissent comme suit :

- résultat (section de fonctionnement) : 188 762 192,92 €
- solde d'exécution (section d'investissement) : - 143 386 438,90 €

Ce rapport donne lieu à débat.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble
Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes, Eléonore REVEL

Christelle MORANÇAIS absente lors du vote.

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs